



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le salarié agricole qualifié tractoriste est capable de piloter et de connaître précisément les caractéristiques techniques et mécaniques des engins agricoles suivants :

- ✔ tracteurs
- ✔ outils travail du sol
- ✔ semoirs
- ✔ distributeurs d'engrais
- ✔ pulvérisateurs
- ✔ matériels de récolte

Il est aussi capable d'acquérir un degré d'autonomie et de responsabilité important dans les tâches confiées.

Le stagiaire bénéficie d'un parcours individualisé (durée de formation, remise à niveau, remédiation...), adapté à son profil, ses expériences, ses compétences.

Une alternance entre période en centre et période en stage permet de diversifier les connaissances et les pratiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeur d'emploi
- Travailleur en situation de handicap
- Professionnels en reconversion
- Salariés du secteur agricole

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

- Etre inscrit comme demandeur d'emploi.
- Obtenir une Attestation d'Inscription à un Stage par un organisme prescripteur (France Travail, Mission Locale, Cap emploi, Epide...).
- Avoir effectué un stage dans une exploitation agricole afin de confirmer le projet professionnel.
- Effectuer l'entretien individuel de positionnement.

DURÉE DE LA FORMATION

L'entrée et la sortie sont possibles à différent moment de l'année. **Nous consulter pour plus de précisions.**

Formation de mi-octobre à début juillet :

- maximum 560 heures en centre ;
- minimum 270 heures en centre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques, d'illustrations et de pratiques. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun. Les modalités de formation s'adaptent aux capacités à acquérir : en présentiel, à distance et en pratiques en entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation s'organise en blocs de compétences :

- ✓ Bloc 1 : conduire un engin agricole dans le cadre de la réalisation de travaux agricoles
- ✓ Bloc 2 : assurer l'entretien et la maintenance du premier niveau du matériel
- ✓ Bloc 3 : réaliser la préparation et l'entretien du sol ainsi que le semis et la plantation
- ✓ Bloc 4 : réaliser les travaux agricoles mécanisés d'entretien des cultures et de récoltes

MODALITÉS D'ÉVALUATION – VALIDATION

Les modalités d'évaluation s'appuient sur les évaluations pratiques réalisées en cours de formation, les travaux réalisés en entreprise, puis en fin de formation sur des entretiens d'explicitation avec un jury nommé par la CPRE.

Possibilité de valider une partie des blocs de compétences selon les besoins professionnels du candidat ou en complément d'une VAE.

COÛT DE LA FORMATION – FINANCEMENT – RÉMUNÉRATION

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis. Nous consulter pour plus de précisions. Possibilité de prise en charge par le Conseil Régional, le CPF ou les OPCO selon votre situation. **Nous contacter pour plus d'informations.**

La rémunération dépend du statut de l'apprenti :

- stagiaire de la formation continue ;
- demandeur d'emploi rémunéré par France Travail ou par le Conseil Régional des Hauts de France et de l'Union Européenne ;
- en contrat de professionnalisation ;
- salarié en reconversion (CPF).

DÉBOUCHÉS DANS L'EMPLOI

- Chauffeur de machines agricoles
- Conducteur d'automoteur de récolte
- Conducteur d'engins d'exploitation agricole
- Conducteur d'engins de débardage
- Conducteur d'engins forestiers
- Conducteur de matériels de semis
- Conducteur de pulvérisateur
- Conducteur de tracteur
- Conducteur de tracto-benne

ACCESSIBILITÉ

Nos bâtiments et notre site sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin spécifique (adaptation pédagogique, outils d'appui), les adaptations nécessaires seront évaluées et définies lors d'un entretien personnalisé.

CONTACTS

Accueil du CFPPA Amiens :

- par téléphone au 03 22 35 30 20
- par mail à cfppa.amiens@educagri.fr

